



Ne restez pas sans voix!
RETRAITES 2008
Avec FO, ensemble, c'est possible !

Dans le cadre de la concertation sur les retraites de 2008, la Confédération FORCE OUVRIERE entend promouvoir ses revendications et rappeler les principes intangibles sur lesquels repose la retraite par répartition:

- *La solidarité intergénérationnelle demeure le ciment de la répartition et sa pérennité ne peut être assurée qu'au moyen de l'affectation de ressources suffisantes;*
- *La retraite à 60 ans doit demeurer un droit accessible à tous;*
- *Les mécanismes de calcul et de revalorisation des pensions doivent assurer une retraite de haut niveau, garantie dans le temps.*

DES MESURES IMMÉDIATES EN FAVEUR DES RETRAITES !

<p>BLOCAGE DES COMPTEURS à 40 ans de cotisation, public et privé</p>	<ul style="list-style-type: none">■ La situation actuelle de l'emploi dans le secteur privé écarte 2 salariés sur 3 avant 60 ans;■ Le salarié dit âgé demeure la variable d'ajustement des effectifs des entreprises;■ Allonger la durée au-delà de 160 trimestres conduirait à paupériser les retraités, en minorant progressivement le montant de leur future pension, et décrédibiliserait le système par répartition.
<p>■ Revalorisation du minimum contributif à 75% du SMIC net (850 euros) afin d'atteindre 100% avec l'ARRCO, en moyenne, soit 1000 euros.</p>	<p>MINIMUM DE PENSION Objectif: 100% du SMIC</p>
<p>Indexation des pensions et des coefficients sur les salaires et retour au calcul sur les 10 meilleures années.</p>	<p>■ Depuis 1987, l'abandon de cette méthode et l'indexation sur les prix ont conduit à une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 points et le taux réel maximum de remplacement à 43% en 2008, en rupture avec la règle initiale des 50%.</p>
<p>■ Mise en œuvre de retraites anticipées avec bonification de trimestres d'exposition à la pénibilité; ■ Prorogation des droits à la retraite anticipée pour carrières longues, au-delà de 2008.</p>	<p>Ouverture de droits nouveaux au titre de la PÉNIBILITÉ et MAINTIEN DES RETRAITES ANTICIPÉES</p>
<p>PENSIONS DE RÉVERSION portées à 60%. Création d'une RENTE ÉDUCATION pour les orphelins.</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Pensions de réversion servies sans condition de ressources à 50 ans;■ Réactivation du dispositif d'Assurance veuvage, avant 50 ans;■ Instauration d'une rente en faveur des orphelins d'assurés du régime général, servie sans condition de ressources.

Assurer l'équilibre financier du régime général: c'est possible!

■ Depuis 20 ans, les salaires ont reculé de 10 points dans le partage de la valeur ajoutée et les profits non réinvestis ont progressé d'autant.

Augmenter les salaires d'1 point, c'est 0,62 milliard d'euros¹ pour la CNAVTS. Une taxe de 3% sur les bénéfices non réinvestis, c'est 3 milliards d'euros!²

**AUGMENTER
LES SALAIRES
TAXER
LES PROFITS**

**ALIMENTER LE FONDS DE
RÉSERVE POUR LES RETRAITES**

■ Respecter les engagements pris en 1999 et alimenter le FRR afin d'assurer au moins un tiers des besoins de financement après 2020, soit 152 milliards d'euros (1000 milliards de francs).

■ Les périodes dites non contributives (maladie, invalidité, chômage..) validées doivent être financées. Le fonds de solidarité vieillesse doit être réalimenté en conséquence par l'affectation intégrale de la CSG de 1,30%

**FINANCEMENT PUBLIC
DE TOUTES
LES PÉRIODES VALIDÉES**

**ÉLARGISSEMENT DE
L'ASSIETTE DES COTISATIONS**

■ D'après la Cour des comptes, cet élargissement à l'intéressement, à la participation et aux stocks-options, c'est: **3,735 milliards d'euros³ pour la CNAVTS!**

■ En 2007, sur 24,795 Md d'euros d'exonérations de cotisations, plus de 2,5 n'ont pas été compensés:

C'est 1 milliard d'euros⁴ pour la CNAVTS!

**COMPENSER
LES EXONÉRATIONS**

**... ET SI BESOIN EST,
AUGMENTER LES COTISATIONS**

■ 1 point de cotisation d'assurance vieillesse plafonné, c'est: **4,12 milliards d'euros⁵ pour la CNAVTS**

**Ces 5 mesures [1 + 2 + 3 + 4 + 5] préconisées par Force Ouvrière
représentent une recette annuelle supplémentaire
de 12,475 milliards d'euros !**

Salariés, actifs ou chômeurs, retraités, le savez-vous?

■ *Les entreprises qui se prétendent «écrasées par les charges» ont vu leurs cotisations de Sécurité sociale baisser de 26 points entre 1993 et 2006 pour les salaires au niveau du SMIC, par le biais des réductions et des exonérations de cotisations;*

■ *Ces mêmes exonérations, qui s'élèvent à près de 30 milliards d'euros en 2008 ne sont compensées qu'à 90% environ, mais quoi qu'il en soit, c'est vous, consommateurs, qui payez ces compensations par le biais de taxes affectées;*

■ *Exonération après exonération, aujourd'hui plus de 18% des cotisations de Sécurité sociale des entreprises sont exonérés et le cumul des exonérations non compensées par l'État s'élève à plus de 34 milliards d'euros depuis 1991.*

Ces milliards d'exonérations, ce sont vos salaires qui sont détournés du financement de la protection sociale et vos retraites qui sont amputées.